

DESIGNATION : CONDUITE A TENIR EN CAS DE DYSPNEE

Conduite à tenir en cas de dyspnée

Interrompre immédiatement la séance, prévenir son médecin prescripteur

Causes possibles de la dyspnée :

- Réaction d'hypersensibilité au principe actif ou aux excipients
- pH ou osmolarité non adaptée
- appareil mal nettoyé colonisé p.